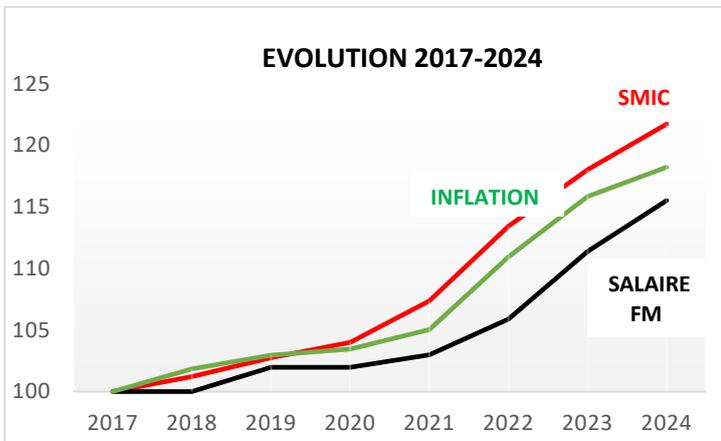




**Définition de la négociation en entreprise :**

À l'origine, le droit à la négociation collective est conçu comme une contrepartie à la relation de subordination qui lie le salarié à son employeur par le contrat de travail. La subordination étant contraire à l'égalité entre les citoyens gravée dans la Constitution, il s'agissait de rétablir un certain équilibre des droits. **Le droit à la négociation collective était ainsi envisagé par la Constitution comme une norme protectrice en faveur de la partie lésée, les travailleurs.**

**La négociation a pour objectif l'amélioration de notre situation en tant que travailleur, l'encadrement et la compensation de nos contraintes de travail, quelle que soit notre Catégorie Sociale Professionnelle.**



Ce graphique compare l'évolution du **salaire** dans l'entreprise avec celles du **SMIC** et de l'**inflation**. (Sources : INSEE et Fleury Michon).

**On peut constater, à la lecture de ce graphique, que nos salaires augmentent moins vite que le SMIC et l'inflation depuis la mise en place du plan renaissance fin 2017 :**

- Salaires : +15,51 %
- SMIC : +21,72 %
- Inflation : +18,22 %

**POURQUOI EST-IL VITAL D'AUGMENTER LES SALAIRES ?**



Bien vivre de son salaire, cela signifie que tout travailleur, quel que soit son statut, doit recevoir un salaire suffisant, capable de couvrir ses besoins (alimentation, logement, éducation, hygiène, loisirs) ainsi que ceux de sa famille et lui permettre d'avoir une liberté économique pour faire face aux potentielles dépenses imprévues.

**Beaucoup parle de baisse d'inflation en 2024. En réalité, même si l'inflation sera moins importante, elle sera positive. Ce qui signifie que les prix continuent à augmenter et se cumulent aux fortes inflations passées parmi lesquels :**  
**Gaz :+7,2% électricité +9,5 % Assurances +9% Transports : + 4,4%**  
**services hébergement +4,2%**

**Selon 60 millions de consommateurs, chaque foyer a dépensé en moyenne 327 € de plus sur le premier trimestre 2024 versus 2023.**

Beaucoup d'entre nous ont dû renoncer à se cultiver, à partir en vacances et à certains soins (Ex : dents), voire à certains repas dans la journée. D'autres n'ont pas les moyens de soutenir financièrement leurs enfants étudiants. **Fleury Michon, de part sa politique salariale, contribue à notre appauvrissement et à cette situation.**



Ne pas jeter sur la voie publique



**LA CGT VOUS**  
SA FORCE C'EST VOUS  
**SYNDIQUEZ-VOUS!**



**Ensemble, défendons  
notre pouvoir d'achat !**

**C'EST TOUS  
ENSEMBLE  
QU'IL FAUT LUTTER**

# COMPARAISON SALAIRES FLEURY MICHON AVEC SALAIRE MEDIAN ET MOYEN EN FRANCE

**Le salaire médian Hors Primes**, c'est le salaire qui se trouve au milieu de la liste quand on ordonne tous les salaires du plus bas au plus haut. La moitié des salaires est inférieure à la médiane et l'autre moitié est supérieure. **Le salaire médian en France en 2024 est de 1 850 euros nets par mois.** Tous les salariés du collège ouvriers/employés sont en dessous du salaire médian français (hors primes).

## Le salaire moyen Hors Primes :

Salaires moyens mensuels net hors primes en 2023	FM CDI/CDD		France
	HOMMES	FEMMES	
Ouvriers/employés	1 914 €	1 693 €	1 950 €
TAM	2 502 €	2 404 €	2 570 €
Cadres	4 485 €	3 530 €	4 490 €

Lors du CSE de décembre, la direction a indiqué que l'entreprise n'était pas attractive pour des salariés venant d'autres secteurs industriels en raison des salaires. Le tableau illustre parfaitement ses propos et met également en évidence des écarts importants entre les hommes et les femmes.

## AUGMENTER LES SALAIRES POUR FAIRE FACE AU COÛT ELEVE DE LA VIE ET RENDRE L'ENTREPRISE PLUS ATTRACTIVE, OUI, C'EST POSSIBLE ET SANS METTRE EN PERIL L'ENTREPRISE !!!

Depuis 2017, l'entreprise ne cesse de faire des gains sur le dos des travailleurs de l'UES Vendée. La masse salariale, charges comprises, est passée de 148 M € en 2015 à 133 M € en 2023, ce qui représente une **économie pour l'entreprise de 15 Millions d'euros.**

En 2017, la masse salariale, charges comprises, de l'UES Vendée, toutes CSP confondues, représentait 20 % du Chiffre d'Affaires du Groupe FM. en 2023, elle ne représentait plus que 15,90 % du Chiffre d'affaires.

En Millions €	2023	2022
Chiffre Affaires	836,2	794,8
Résultat opérationnel courant	23,0	15,0
Résultat Net consolidé	10,3	2,4
Endettement Nette	74,9	104,1
Trésorerie de clôture	164,2	107,7



La CGT vous met en garde face aux scénarios répétés et bien rodés depuis des années par la direction, où le spectre de la concurrence « féroce » et les « difficultés » du marché sont constamment utilisés pour vous faire croire que l'entreprise va mal !!!

Puis, viendra la grande explication comme quoi étant déjà très bien payés, les salariés Fleury-Michon doivent se satisfaire des miettes distribuées et d'avoir un emploi... et tout ceci devra être pris comme une marque de générosité !



**Cette année, sortons de ces discours et de ces séances d'hypnose de groupe. Salariés, à nous d'agir pour que cela change !**

**NOUS CREONS LA RICHESSE, ILS NE NOUS DONNENT QUE LES MIETTES !**  
**Ne laissons plus la direction faire de nous ses « vaches à lait »**

Les conquêtes sociales n'ont jamais été obtenues par des réformes ou par des négociations mais bien par la lutte des salariés !!! Pour rappel, quelques exemples de victoires sur les salaires dans les entreprises où les travailleurs se sont mobilisés avec la CGT :

PESCANOVA + 103 €	Méditerranée DESSERTS + 100 €
Nestlé PURINA + 115 €	PARC POISEAUX + 200 €
Bénédicta + 140 €	Marie (SUNBELLE) + 6,9 %
Tereos France + 7,7 %	Norfrigo + 110 €
LACTALIS + 138 €	Barilla + 137 €



**La conquête de nos droits ne pourra pas se faire sans passer par la lutte. La CGT appelle, dès maintenant, l'ensemble des travailleurs à se tenir prêt pour se mobiliser dans le cadre des NAO 2025 qui débiteront le jeudi 16 janvier à 11H30.**